

3.12

OUVERTURE « 2 CARREAUX À LA *FLANNERY* »

(25-02-05)

Il est maintenant à propos d'apprendre comment répondre à la déclaration à *la Flannery*?

Avant d'exposer la manière de répondre à la déclaration à *la Flannery*, il est bon de revoir certaines notions du **THÈME 1.15** qui explique en quoi consiste cette **PREMIÈRE ENCHÈRE**.

3.12.1 LA CONVENTION

Cette convention constitue véritablement un complément au **système Standard** d'Ouverture à *la couleur* selon le protocole à la Majeure Cinquième et à *Sans-Atout*.

Il ne faut surtout pas considérer cette *Première enchère* comme une convention pointue ou à visée obstructive.

Il s'agit plutôt d'une nouvelle voie d'accès «indispensable» pour démarrer “l'ascension de la montagne”.

Jouer au bridge peut être comparé à de l'alpinisme. Pour *escalader la montagne* du bridge, il y a deux versants principaux, celui de la couleur et celui du Sans-Atout, nécessitant chacun une technique spécifique.

En cours d'ascension, ces deux approches se fusionnent au plan technique avant d'accéder au “sommet”.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il existe aussi des "départs" plus directs comme les Ouvertures faibles et les Ouverture Fortes, mais ce sont en fait des variantes du système Standard; ces *Premières enchères* sont en fait des "raccourcis" plus que de véritables *voies* nouvelles.

L'ouverture *à la Flannery*, dans cette métaphore, *aborde la montagne* réellement par un autre versant qui permet de se rendre de façon **autonome** à l'approche finale.

A) LE CONTEXTE DE LA CONVENTION

Cette déclaration conventionnelle est utilisée le plus souvent en situation d'ouverture mais il est aussi possible, et avantageux, de recourir à cette convention en situation de défensive d'enchères lorsque cela se présente.

Tout comme l'Ouverture à Sans-Atout, cette *Première enchère* crée une obstruction significative qui nuit exclusivement aux adversaires (contrairement aux *barrages*), car cette ouverture possède un système de réponse spécifique et performant.

Cette convention peut donc survenir dans deux contextes différents qui sont simples et faciles à reconnaître.

PRINCIPE 3.12:1 CONTEXTE DE LA DÉCLARATION 2 CARREAUX À LA FLANNERY

La déclaration 2 Carreaux est conventionnelle lorsque son annonce est faite :

- ⇒ **En position d'Ouverture des enchères,**
- ou**
- ⇒ **en position de Surenchère d'Ouverture à saut, donc directement après l'Ouverture à 1 TRÈFLE des adversaires (toujours au premier tour).**

**

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 3.12:1 Quelles sont les situations présentant le contexte 2 CARREAUX À LA FLANNERY?

	1	2	3	4
a)	2 Ca	...	...	...
b)	Passe	Passe	Passe	2 Ca
c)	1 Tr	Passe	Passe	2 Ca
d)	1 Pi	2 Ca	...	...
e)	1 Tr	Passe	1 Pi	2 Ca
f)	1 Tr	Passe	1 Ca	2 Ca!
g)	Passe	1 Ca	2 Ca!	...

Commentaires :

- a) Ce n'est pas une Ouverture *2 fort*, ni une Ouverture *faible* à 2 Carreaux; c'est l'Ouverture *à la Flannery*.
- b) Cet exemple illustre qu'il n'y a pas de position particulière pour ouvrir 2 Carreaux *à la Flannery*.
- c) C'est un contexte de Surenchère d'Ouverture et il y a **saut d'enchères** à 2 Carreaux; c'est donc bien d'une **déclaration à la Flannery** qui est très utile en défensive quand les adversaires ont préséance pour le droit de parole.
- d) et e) Il n'y a pas de saut d'enchères, c'est une *Surenchère d'ouverture* Standard décrivant une main minimale possédant au moins une couleur robuste de 5 cartes à Carreaux.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- f) Cette enchère “répète” la couleur des adversaires (la deuxième), c'est donc un Cue-Bid de Surenchère *du deuxième groupe* qui décrit une main disqualifiée à Carreau, un singleton à Trèfle, un minimum de 4 cartes à Pique et à Cœur et au moins 10 PH non perdants. La distribution des couleurs serait, dans l'ordre respectif des couleurs : **4-5-3-1** ou **5-4-3-1**.

Il y a une "similitude complémentaire" entre le CUE-BID DE SURENCHÈRE^{NÉRON} et la déclaration d'Ouverture *à la Flannery*. En simple, quand vous avez une main du type « *à la Flannery* » et que la situation défensive ne permet pas de saut d'enchères, il faut considérer la possibilité d'utiliser le *Cue-Bid de Surenchère*^{Néron}.

- g) Ce Cue-Bid de Surenchère *du premier groupe* signifie que le défenseur a quelques cartes à Carreaux, un singleton à Cœur et au moins 10 PH non perdants dans les deux couleurs *noires* qui sont au moins quatrièmes.

B) L'IMPACT NÉGATIF

Le côté négatif de cette convention est bien sûr de réserver le contexte de *Première enchère à 2 Carreaux à saut*. Ce qui implique qu'il est interdit d'utiliser les conventions suivantes:

- ⇒ **Ouverture Forte (Standard) à 2 Carreaux;**
- ⇒ **Ouverture Faible (Standard) 2 Carreaux;**
- ⇒ **Surenchère d'Ouverture faible (à saut) à 2 Carreaux** (*nécessairement qui après l'ouverture à 1 Trèfle*);

L'emploi de plus d'une convention pour un même contexte réservé est normalement impossible à moins d'utiliser un subterfuge, comme utiliser le *Stop* de manière occasionnelle ou un langage non verbal; ce qui permet de doubler les conventions et de surpasser la moyenne. Il faut donc vivre avec nos choix, sinon c'est illégal.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Les impacts restrictifs font partie du bridge et sont généralement peu importants si les conventions sont harmonisées dans un cadre global.

Comme ici, le premier impact est tout à fait annulé par la convention *2 Trèfles fort* qui permet d'annoncer les **quatre Ouvertures Fortes** de 22 points et plus.

Mais le fait demeure que l'*Ouverture faible au niveau 2 à Carreau* ainsi que le *barrage à saut à 2 Carreaux* sont définitivement évincés. Cela ne cause cependant pas de préjudices notables parce qu'il est souvent possible de "décrire" un *2 faible à Carreau* par une Surenchère d'ouverture (*après Passe*) de deuxième tour à Carreau sans saut.

Finalement, l'enchère **2 Carreaux à la Flannery** n'occasionne pas de réelle diminution d'efficacité dans les communications, donc il n'y a aucune perte de rendement au niveau du calcul de la marque.

C) LA DÉFINITION

Voyons maintenant en quoi consiste la convention *revue et corrigée* au plan des exigences qui vont permettre d'élaborer un langage harmonisé et performant.

PRINCIPE 3.12::2 DÉFINITION DE LA DÉCLARATION À LA FLANNERY

C'est la seule déclaration qui peut décrire adéquatement une main d'Ouverture dont le pointage est minimum et où il y a la présence d'une *suite quatrième à Pique* associée à une *suite cinquième à Coeur*.

C'est cette impossibilité, dans le protocole d'Ouverture à la Majeure cinquième, de décrire spécifiquement ce trio de conditions qui a entraîné jadis la création de cette enchère artificielle.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Cependant, à son origine, cette convention répondait aux besoins de l'époque qui étaient axés principalement sur la découverte de contrats de bas niveau en raison la croyance voulant qu'ouvrir les enchères à tout prix est la meilleure tactique pour gagner.

La compétition moderne a délaissé quelque peu (*et avec raison*) cette convention vu sa faible performance, étant donné que le mythe est faux.

Par contre, le système Bridge Standard International a modernisé cette convention de telle sorte qu'elle couvre efficacement un territoire qui lui est propre et tout en étant complémentaire aux autres conventions. Il y a donc un effet synergique qui permet d'affirmer que cette convention est dorénavant indispensable.

Voici les exigences précises qui ont rendu cette déclaration plus compétitive tout en lui enlevant le problème inné dont elle était porteuse.

PRINCIPE 3.12:3 EXIGENCES DE LA DÉCLARATION À LA FLANNERY

L'Ouverture et la Surenchère d'ouverture à saut à 2 Carreaux affirment:

- la possession d'une MAIN MINIMALE de 13 à 17 HL,
- une suite quatrième à PIQUE et une suite cinquième à COEUR,
- la possession de 0 à 2 cartes de Carreau, pas plus.

COROLLAIRE:

**Il y a seulement trois distributions, dans l'ordre respectif, qui sont possibles.
Soit un des trois patrons suivants:**

- 4-5-2-2;
- 4-5-1-3;
- 4-5-0-4*

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Attention, il ne faut pas interchanger ou confondre les couleurs. Il s'agit bien de posséder **4** cartes à Pique, **5** cartes à Cœur, **0 à 2** cartes à Carreau et **2 à 4** cartes à Trèfle et une main **minimale** (13 à 17faible).

- * EN CAS DE CHICANE À CARREAU, LA DÉCLARATION 2 CARREAUX À LA FLANNERY N'EST PAS INDIQUÉ SI LA SUITE QUATRIÈME À TRÈFLE EST TRÈS SOLIDE ET UNE MAJEURE EST TRÈS FAIBLE; IL EST ALORS PRÉFÉRABLE DE CONSIDÉRER QU'IL S'AGIT D'UNE MAIN BICOLORE QU'IL FAUT ANNONCER SELON LES RÈGLES STANDARD.

Il ne peut **JAMAIS Y AVOIR PLUS DE 2 CARTES À CARREAUX** dans une déclaration *à la Flannery*.

Il est capital de bien respecter les trois seules distributions autorisées. Ce n'est pas un caprice car la déclaration *à la Flannery* ne constitue pas un "truc" de bridge visant à obstruer ou à intimider. **AUCUNE AUTRE DISTRIBUTION N'EST PERMISE.**

Les raisons pour cette exigence pourront être comprises définitivement lors de l'étude d'une convention qui fonctionne de pair avec la déclaration *à la Flannery* et de l'étude du système de réponse de ces deux conventions qui ont été adaptées pour couvrir efficacement et précisément un domaine de mains efficaces sans laisser d'espace vacant ni faire de duplication.

D) LES IMPACTS POSITIFS

1- LA DESCRIPTION DES MAJEURES

Cette première raison est l'essence même de la convention, soit la possibilité de faire connaître systématiquement la présence à la fois d'un SOUTIEN QUATRIÈME À PIQUE et d'un SOUTIEN CINQUIÈME À CŒUR.

Sans cette convention, le système Standard à la Majeure Cinquième recommande d'ouvrir dans la couleur la plus longue, donc à Cœur. Ce faisant, il devient impossible de **redéclarer à 2 Piques** parce que la main est minimale.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ainsi, l'ouvreur est généralement forcé à redéclarer à Sans-Atout avec deux doubletons ou un singleton; ce qui s'avère hasardeux si le répondant possède une main faible et non balancée. Ou, l'ouvreur doit carrément mentir en répétant soit sa couleur à Cœur (ce qui est faux) ou en redéclarant à Pique (ce qui décrit un main maximale).

Cette raison est presque suffisante pour justifier l'utilisation de cette convention dans tout système d'enchères. Mais elle est presque marginale !!

**

2- LE DYNAMISME

Cette seconde raison vient définitivement légitimer l'utilisation systématique de la déclaration **à la Flannery**. Sachez qu'il n'est pas nécessaire de comprendre immédiatement toutes les raisons motivant l'utilisation de la convention *à la Flannery* pour pouvoir débiter son utilisation.

Cette convention permet d'employer plus efficacement une autre convention harmonisée, soit la convention **1 SA IMPÉRATIF UN TOUR INVERSÉ**, ou *Convention 3.4*. Sans entrer dans les détails, retenez que la convention *à la Flannery* permet **indirectement** de garantir de façon absolue un soutien au moins troisième dans la mineure déclarée suite à la réponse « 1 SA impératif » (V. Chapitre 3 au **THÈME 3. 4**).

PRINCIPE 3.12:4 1 SA IMPÉRATIF ET DÉCLARATION À LA FLANNERY

La Convention « à la Flannery » permet indirectement de garantir chez l'OUVREUR un minimum de TROIS cartes lorsque ce dernier redéclare une mineure après la réponse «1 SA Impératif Inversé pour UN tour».

Autrement dit, l'intégration de la *Convention 3.12* ou **2 Carreaux "à la Flannery"** permet d'éliminer un danger inhérent à la réponse 1 SA impératif Un tour (inversé ou non); ce qui rend cette dernière convention passablement plus performante.

En effet, lorsque le répondant, ayant déclaré la convention 3.4, a un faible soutien

3.12 -8 448

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

avec la couleur mineure ou Majeure de l'ouvreur, il peut alors déclarer, avec assurance, une *nouvelle couleur* quand sa main est **débalancée**; ce qui permet ainsi de pouvoir **jouer l'atout du côté de la main faible** (la sienne), d'où un "jeu de la carte" plus efficace.

Pourquoi ? Parce que la main de l'ouvreur s'en va au *mort* tout en demeurant efficace parce qu'il demeure facile d'y trouver des entrées vu le pointage plus élevé. Tandis que la main du répondant, qui est plus faible, peut profiter de l'atout pour "entrer" dans sa propre main pour jouer une couleur longue habituellement trouée (et ainsi établir cette couleur) ce qui serait impossible à jouer si l'atout était du côté de l'ouvreur.

Ce choix du **côté de l'atout** est un avantage important. La combinaison de ces deux conventions indépendantes procure donc indirectement une amélioration des communications sur ce point précis tout en exerçant individuellement leur fonction première.

Dans le même optique, le fait de savoir que l'ouvreur détient toujours une couleur au moins troisième quand il redéclare en mineure après une annonce à 1 SA (*sur une Ouverture en Majeure*), permet au répondant, qui ne possède pas de bonne couleur, d'avoir une vision plus claire.

Il peut plus facilement choisir entre l'option de jouer un contrat partiel (en Passant) avec un soutien acceptable. Ou de redéclarer à Sans-Atout (au niveau 2, évidemment) pour décrire un soutien moyen dans toutes les couleurs et une main faible possédant de **9 à 11** points.

Lorsque le répondant redéclare effectivement 2 SA, l'ouvreur a alors le choix de gager, ou non, la **manche** à Sans-Atout si sa main est semi-balancée avec **16-17** points ou, encore, de redéclarer au niveau **3** sa couleur mineure si sa main est débalancée.

Ces notions quelque peu avancées sont toutes bien exposées au Thème 3.4 du CHAPITRE 3 lors de l'étude de la *Convention 3.4*.

3- LA DÉCOUVERTE DE DOUBLE FIT SANS COMPÉTITION D'ENCHÈRES

Le troisième impact positif et **le plus important** est le dynamisme généré par les deux conventions qui permet de découvrir des **vrais Doubles fits en dehors** de tout contexte compétitif.

Cette notion est un des fondements de tout le système d'enchères proposé. Progressivement vous allez prendre conscience de la nécessité d'axer les enchères vers la découverte du **POTENTIEL OFFENSIF OPTIMUM** contenu dans l'ensemble des cartes possédées par une équipe en position aussi bien offensive que défensive, qu'il y ait ou non compétition (surenchère) par les opposants.

Les *bons* Doubles fits permettent de jouer un contrat avec **quelques levées de plus** que le pointage combiné (des deux mains) le laisse entrevoir. Étonnamment, il est plus difficile de découvrir les Doubles fits quand il y a peu ou pas d'interventions. D'où l'importance d'avoir un système d'enchères capable de faire apparaître le plus souvent et le plus clairement possible la présence de Double fit sans l'aide des enchères adverses.

La convention *à la Flannery* constitue un SYSTÈME en soi. Et, tout comme la convention *1 SA Impératif UN tour Inversé*, il n'est **pas nécessaire qu'il y ait compétition d'enchères** pour tirer profit de ces deux enchères qui optimisent le potentiel de l'atout.

En conclusion, il ne doit faire aucun doute dans votre esprit que cette convention a indéniablement sa place et qu'elle constitue une *voie d'approche* (ouverture) spécifique qui permet d'amplifier l'information tout en s'imbriquant harmonieusement avec l'ensemble des conventions, y compris la recherche de chelem.

3.12.2 LES RÉPONSES NATURELLES

Le partenaire qui réplique à la déclaration *à la Flannery* peut désormais répondre entièrement de manière naturelle avec toutes les mains **minimales** ou **intermédiaires** ainsi qu'avec des mains **balancées de 13 HL** et plus.

Ce maintien de la logique Standard (*ce qui n'est pas le cas avec la convention originale*) permet donc au RÉPONDANT de continuer à utiliser le même processus d'analyse que lors d'une ouverture régulière à la Majeure Cinquième.

Comme il se doit, le répondant recherche d'abord la présence d'un **SOUTIEN** pour une des deux MAJEURES qui sont l'essence même de la déclaration *à la Flannery*. Il faut donc détenir **4** cartes à Pique ou bien **3** pour déclarer un fit. Le niveau du soutien sera annoncé en fonction du **POINTAGE**.

En l'absence de soutien pour les Majeures et avec une distribution balancée, le répondant annoncera à Sans-Atout au niveau correspondant au *pointage combiné plancher*, soit son pointage total additionné au pointage minimum (13 HL) de l'ouvreur.

L'ouvreur redéclarera s'il détient un surplus de pointage lui permettant de répondre positivement à une invitation à la manche ou au chelem.

Cette approche naturelle pour cette déclaration conventionnelle permet donc de répondre de manière Standard à un très grand nombre de mains.

Les trois Principes qui suivent explicitent les différentes **réponses naturelles** possibles.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 3.12:5 FIT EN MAJEURE AVEC UNE MAIN NON MAXIMALE

Le répondant qui possède un soutien quatrième à Pique ou un soutien troisième à Coeur déclare ce fit en Majeure en annonçant un:

- ⇒ **SOUTIEN SIMPLE à 2 Coeurs ou à 2 Piques avec un pointage de 0 à 10 HL.**
- ⇒ **SOUTIEN À SAUT à 3 Coeurs ou à 3 Piques avec un pointage de 11 ou 12 HL/ PP; c'est une invitation à la manche.**

Si le répondant possède un soutien pour chacune des Majeures, il choisit alors le meilleur atout en donnant cependant une préférence à Coeur à cause du fit 5-3.

COROLLAIRE:

Lorsqu'il y a fit en Majeure et que le pointage atteint ou dépasse 13 PP, il demeure interdit (pour des raisons d'efficacité) pour le répondant de donner directement le fit au niveau 4. Il faut, dans ces cas, employer l'enchère spécifique « 3 CARREAUX » décrite au Principe 3.12:8.

POUR SA PART, L'OUVREUR REDÉCLARERA SUIVANT LES RÈGLES STANDARD QUI LUI SONT PROPRES MÊME S'IL A OUVERT OU SURENCHÉRI À LA *FLANNERY*. IL N'EST DONC PAS UTILE D'ÉLABORER SUR CE POINT.

Lorsque le répondant ne détient pas de soutien suffisant pour un fit à 8 cartes en Majeure, il ne peut évidemment pas annoncer une *nouvelle couleur* au niveau 1 vu le niveau plus élevé de l'enchère d'ouverture.

De plus, il faut prioriser les contrats à SANS-ATOUT par rapport au contrat en mineure. Ainsi, en l'absence de fit régulier, le répondant annoncera à SANS-ATOUT avec une main balancée de même qu'avec une main **non distributive**, c'est-à-dire ne contenant pas de longue suite en mineure (et bien sûr en Majeure).

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 3.12:6 RÉPONDRE AVEC UNE MAIN BALANCÉE OU NON DISTRIBUTIVE

Sans soutien quatrième à Pique ou troisième à Coeur, ni longue et solide suite en couleur mineure, le répondant annoncera à Sans-Atout de la manière suivante:

- ⇒ **2 SA avec 9 à 12 HL;**
- ⇒ **3 SA avec 13 à 16 points;**
- ⇒ **RECHERCHE QUANTITATIVE DE CHELEM À SANS-ATOUT avec 17⁺-18 HL ou plus.**

À la lecture de ce principe, on est en droit de se poser la question suivante. Que fait-on lorsque la main du répondant est **balancée** et minimale et à **INFÉRIEUR À 9 HL**?

Il n'est effectivement pas possible de déclarer 1 SA car le niveau est déjà dépassé. Et répondre *Passe* signifierait conclure un contrat à 2 *Carreaux* sachant que cette annonce est *artificielle*.

Ainsi, après une déclaration *à la Flannery*, la solution de l'ouvreur pour les mains de **0 à 8 points** qui sont SANS SOUTIEN pour les Majeures, consiste à **considérer d'emblée ces mains** comme **distributives** (peu ou non balancées) parce que l'absence de soutien pour l'une ou l'autre des deux Majeures implique que le RÉPONDANT ne peut détenir plus de 5 cartes dans les couleurs Majeures et, par conséquent, ***pas moins de 8 cartes dans les deux couleurs mineures.***

Donc, la plupart du temps un contrat en **MINEURE**, au niveau **2** ou **3**, sera envisageable lorsque le répondant aura la *malchance* de détenir une main n'offrant aucun soutien pour les Majeures tout en ayant un pointage trop faible pour autoriser une annonce à **2 SA**.

PRINCIPE 3.12:7 RÉPONDRE SANS SOUTIEN AVEC UNE MAIN DISTRIBUTIVE

Sans soutien quatrième à Pique ou troisième à Coeur, le répondant qui ne peut pas déclarer à Sans-Atout parce que sa main contient:

- moins de 9 HL,
 - ou
 - une distribution réellement débalancée,
- doit orienter le contrat à l'ATOUT en déclarant soit:**

- ⇒ **PASSE** , avec 6 cartes valables ou plus à Carreau et 0 à 14 HL;
- ⇒ **3 TRÈFLES**, avec 6 cartes valables ou plus à Trèfle et 0 à 14 HL;
- ⇒ **2 COEURS**, si aucune suite valable en mineure et soutien partiel de 2 cartes à Coeur (*le pointage est généralement inférieur à 9 HL, sinon il faut annoncer 2 SA ou 3 SA*);
- ⇒ **2 PIQUES**, si aucune suite valable en mineure et un très bon soutien partiel de trois cartes à Pique (*le pointage est généralement inférieur à 9HL, sinon il faut annoncer 2 SA ou 3A*).
- ⇒ **4 TRÈFLES**, aucun soutien en Majeure et une suite solide d'au moins 6 cartes à Trèfle avec 15 à 16 HL/PP (*impératif pour la manche si la main de l'ouvreur vaut au moins 13 PP*).
- ⇒ **4 CARREAUX**, aucun soutien en Majeure et une suite solide d'au moins 7 cartes à Carreau avec 15 à 16 HL ou PP, (*impératif pour la manche si la main de l'ouvreur vaut au moins 13 PP*).
- ⇒ **5 TRÈFLES / 5 CARREAUX**, aucun soutien en Majeure et une suite solide d'au moins 6 à 7 cartes avec 18 HL/PP et plus; cela est une Invitation Standard au chelem, (*l'ouvreur gage le chelem au niveau 6 si sa main se réévalue entre 15 à 18 PP*).

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ce principe démontre l'origine du «*Pourquoi* la déclaration à la Flannery doit exclusivement se limiter aux mains dont la distribution correspond à "***jamais plus de 2 cartes à Carreau***".

IMP. : Une des raisons de cette *restriction* consiste à favoriser de *meilleurs fits* à TRÈFLE parce qu'il est nécessaire de les annoncer au niveau **3**; tandis que l'on peut jouer un fit à CARREAU au niveau **2** tout simplement en *Passant*.

Il est bon de se rappeler que la raison principale qui justifie le "*jamais plus de 2 cartes à Carreau*" est l'augmentation du potentiel descriptif, ce qui permet entre autre la découverte des vrais **DOUBLE FIT**.

*

En conclusion, après une déclaration d'ouverture (ou de réouverture) à la Flannery

- ▶ tous les contrats **partiels en MAJEURE**,
- ▶ tous les contrats à **SANS-ATOUT**,
- ▶ tous les contrats en **MINEURE** (sauf **3 CARREAUX**),

qui sont envisagés par le répondant doivent être annoncés de façon tout à fait **naturelle**.

Il n'y a donc que la réponse **3 CARREAUX**, qui est réservée pour affirmer une déclaration *conventionnelle* décrivant un soutien en Majeure avec une main maximale.

3.12.3 LA RÉPONSE ARTIFICIELLE « 3 CARREAUX »

Cette ouverture artificielle modernisée respecte davantage la logique naturelle des cartes où il faut aller droit au but avec les **contrats partiels** de même que pour les contrats dont la nature est non compliquée, comme ceux à **Sans-Atout** par exemple.

Pour pallier au fait que la convention 2 CARREAUX À LA FLANNERY réduit sensiblement l'espace disponible pour communiquer, il est reconnu de réserver l'enchère 3 Carreaux pour décrire une **main maximale** chez le répondant.

À l'origine, cette réponse codée avait presque exclusivement pour raison d'être de découvrir rapidement les contrats réalisables de **manche** en Majeure et, sinon, de conclure à la manche à SANS-ATOUT.

Par contre, après une simple précision, cette convention constitue dorénavant une **plaque tournante** pour découvrir efficacement et sécuritairement des chelems. En effet, grâce à l'harmonisation propre au système BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL, il est tout à fait possible de bien analyser le jeu combiné sans risquer de dépasser le niveau 4 lorsque l'on découvre que le Puissance est insuffisante.

A) LES EXIGENCES DE LA RÉPONSE 3 CARREAUX

Dans le contexte d'une ouverture ou une réouverture à 2 CARREAUX à saut, la réponse 3 CARREAUX va être la porte d'entrée d'un système de réponse bien très performant au plan descriptif pour l'ouvreur.

Voici d'abord les exigences de cette réponse qui est spécifique à la déclaration d'ouverture 2 Carreaux à la Flannery

PRINCIPE 3.12:8 LA RÉPONSE ARTIFICIELLE 3 CARREAUX

Après une déclaration d'ouverture ou de réouverture à 2 Carreaux à la Flannery, le répondant qui annonce 3 CARREAUX affirme la possession:

- **d'un soutien suffisant pour un fit à 8 cartes dans une des deux MAJEURES, et**
- **d'un pointage de catégorie maximale valant au moins 13 HL ou 13 PP *.**

** On peut réévaluer la main si le soutien est de bonne qualité.*

La réponse **3 CARREAUX** est une affirmation "condensée" d'une main maximale chez le répondant dont le but est de permettre à l'ouvreur, dans un premier temps, de décrire **efficacement** sa main sachant que la manche est dorénavant garantie. Ainsi, le niveau d'enchères peut rester suffisamment bas pour que le répondant puisse bien orienter le contrat sans élévation dangereuse du niveau d'enchères.

Voyons concrètement à quoi peut correspondre une main de répondant justifiant une réponse à **3 CARREAUX**.

Ex. 3.12:2 Quelle est votre réponse avec chacune des mains suivantes si les enchères se déroulent comme suit?

	1	2	3	4
	1 Tr	2 <i>Ca</i>	Passe	?
a)	R 7 3 A D R 10 5 4 V 9 7 2	b) V 7 6 3 A D R 10 5 R 9 7 2	c) V 7 6 3 2 D A 10 D 10 9 8 2	d) V 7 6 D 10 6 5 A R 10 8 4 R
	e) R 3 10 R 9 7 6 4 A V 10 7 3		f) R 3 10 R V 10 7 6 4 2 A 8 2	

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

RÉPONSES:

- a) Le répondant n'a pas de soutien suffisant pour un fit à 8 cartes, il a 13 HL, sa distribution est balancée mais le Trèfle n'est pas bien arrêté. Il est relativement risqué de déclarer *froidement* la manche à 3 SA. Cependant on peut être certain que l'ouvreur possède au moins deux cartes à Trèfle. L'équipe adverse pourrait donc posséder jusqu'à 7 cartes dans cette couleur ce qui causerait possiblement 3 levées perdantes à Sans-Atout.
À cause du pointage *à la limite de deux catégories*, il faut **évaluer le Point de Transition**; ici, il faut arrondir la main à la baisse. La main n'est donc plus de catégorie maximale mais bien de catégorie intermédiaire.
En l'absence d'ouverture à Trèfle chez opposants, le répondant aurait déclaré 2 SA. Mais, comme il ne détient pas l'arrêt nécessaire du Trèfle dans ce contexte, la meilleure réponse, à cause du très bon soutien deuxième, est **3 Coeurs** parce que cela invite à la manche à Coeur (un excellent fit à 7 cartes et un pointage non surévalué est généralement efficace par rapport au risque d'échouer une manche).
- b) Le répondant détient un soutien quatrième à Pique et 13 points HL tous non perdants. Il y a un fit à 8 cartes dans une couleur Majeure et 26 HL assurés, il faut répondre **3 Carreaux**. Ce serait trop défensif de répondre 3 PIQUES car l'ouvreur peut fort bien détenir un bon soutien quatrième à Pique. Avec plusieurs points perdants, le répondant devrait reconsidérer cette main ayant un pointage *sur la limite*; ce qui arrondirait le point de transition vers le bas; ce qui rétrograderait cette main dans la catégorie intermédiaire, d'où une description de contrat partiel à *3 Piques*.
- c) Il y a un soutien cinquième à Pique et 10 PH dont un est le Complément (*la Dame de Coeur n'est pas perdante car l'ouvreur possède 5 cartes*) et 2 PL. Cette main de 12 HL chevauche la catégorie intermédiaire et la catégorie maximale. À la transition de deux catégories, il faut évaluer le Point de Transition. Avec un 12 faible, il faudrait assurément répondre *3 Piques*. La présence de 10 PH (9 PH + Complément) non perdants et le fort soutien à Pique, permettent d'arrondir positivement cette main qui devient donc de catégorie maximale. Le répondant peut donc déclarer **3 Carreaux**.
- d) Il y a un soutien assurant un fit à 9 cartes à Coeur avec 13 PH et 1 PL. Lorsque le pointage dépasse 13 HL et qu'il y a **fit avec une des deux Majeures**, il faut faire

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

attention de réévaluer systématiquement la main car le pointage chez l'ouvreur peut être mal distribué. De même, il ne faut **jamais arrondir de plus de 1 point**; et on ne doit jamais soustraire bêtement les points perdants.
Il faut donc, dans des cas similaires (14 HL et +), déclarer systématiquement la main comme maximale, soit **3 Carreaux**.

- e) Aucun fit pour les Majeures, il y a 11 PH et 2 PL. Malgré les 13 points HL, il est **interdit** d'utiliser la réponse 3 Carreaux en l'absence de fit en Majeure. Avec 1 ou 2 points de moins, il faudrait annoncer 3 *Trèfles* (en supposant que cette suite conserve la même force), sinon ce serait 2 SA. Avec un minimum de **13 HL** et une absence de fit en Majeure, il faut gager la manche à **3 SA** car l'ouvreur possède 9 cartes dans les Majeures et un pointage oscillant entre 13 HL et 17 HL.
- f) Aucun soutien pour les Majeures, il y a 11 PH et 3 PL. Il est tout à fait contre-indiquer d'utiliser la réponse 3 *Carreaux* à cause de l'absence de fit en Majeure. Avec 2 points de moins, il faudrait répondre *Passe* pour jouer un contrat au niveau 2 à Carreau. Malgré que la main semble très distributive, il faut gager la manche à **3 SA** car les 4 couleurs sont relativement bien protégées et le PCP (*Pointage Combiné Plancher*) est de 27 HL. Avec un point de plus et l'autre mineure plus faible, il serait préférable de déclarer naturellement à 4 *Carreaux*; ce qui serait impératif à la manche pour l'ouvreur.

Les exemples présentés ci-dessus sont des cas *frontières*. Malgré tout, la décision pour le RÉPONDANT d'annoncer une main **maximale** avec un **soutien** en Majeure est facile à prendre étant donné qu'il n'y a qu'une seule enchère pour en faire la description et que son niveau n'est pas compromettant.

La réponse **3 CARREAUX** met rapidement la table en vue d'un échange d'informations efficace de part et d'autre chez l'équipe offensive. Pour ce faire, l'OUVREUR doit cependant utiliser un langage particulier pour **compléter** sa déclaration *à la Flannery*.

B) LE SYSTÈME DE RÉPONSE DE L'OUVREUR APRÈS 3 CARREAUX

Il est crucial d'utiliser un *sous-système* spécifique de réponses permettant à l'ouvreur de décrire avec précision sa main **en une seule enchère** au troisième tempo à cause du niveau relativement élevé des enchères.

La déclaration *à la Flannery* décrit précisément la distribution mais un peu moins bien le pointage. Quantitativement, celui-ci oscille dans une marge assez large, soit entre 13 à 17 HL. Et, qualitativement, c'est-à-dire au plan distributionnel, il n'y a aucune information sur la répartition du pointage dans les différentes couleurs.

L'ouvreur se doit donc de compléter la description de sa main tout en tenant compte que le RÉPONDANT a garanti un soutien dans une Majeure (sans préciser laquelle) et la possession d'un pointage d'au moins 13 HL.

Le principe qui suit provient d'un rationnel précis découlant d'un ***continuum*** logique. Ce continuum permet à l'ouvreur de faire connaître à la fois son pointage et sa distribution détaillée quelque soit son potentiel de jeu (offensif et/ou défensif).

Ce continuum se matérialise par la création de **4 degrés** dont le dernier degré se divise en deux.

Ainsi, tout l'espace entre la réponse **3 Carreaux** et le niveau 4 en Majeure sera efficacement utilisé.

Il n'est pas nécessaire de comprendre immédiatement les fondements de ce rationnel ou d'en refaire le raisonnement à chaque fois que vous devrez l'utiliser. Il est construit pour permettre un usage convivial (simple, facile et rapide) et performant. Sa logique va alors devenir progressivement évidente à l'usage. Donc pas de panique !

PRINCIPE 3.12:9 LE SYSTÈME DE RÉPONSE APRÈS 3 CARREAUX à la Flannery

Sur la réponse artificielle 3 CARREAUX, l'ouvreur redéclarera:

⇒ 3 COEURS : pour signaler :

- un intérêt pour jouer en Majeure,
- avec une main *MINIMALE INFÉRIEURE* (13-14 HL/PP),
- sans distribution précise, soit une distribution respective des couleurs:

Pi Co Ca Tr
▶ 4 - 5 - 2 - 2 ; ou
▶ 4 - 5 - 1 - 3 ; ou
▶ 4 - 5 - 0 - 4 .

⇒ 3 PIQUES : pour signaler :

- un intérêt pour jouer en MAJEURE,
- avec une main *MINIMALE SUPÉRIEURE* (15-17 HL/PP),
- avec une distribution respective: 4-5-2-2.

⇒ 3 SA : pour signaler :

- une main *MINIMALE SUPÉRIEURE* (15-17 HL).
- avec une distribution respective 4-5-2-2,
- dont les Majeures sont faibles et présence d'Honneurs dans les doubletons.

⇒ 4 CARREAUX : pour signaler :

- un *soutien forcing* avec une bonne suite cinquième à COEUR.
- avec une main *MINIMALE SUPÉRIEURE* (15 à 17 HL),
- et un singleton (ou chicane) à Carreau.

⇒ 4 TRÈFLES : pour signaler:

- un *soutien forcing* avec une bonne suite quatrième à PIQUE.
- avec une main *MINIMALE SUPÉRIEURE* (15 à 17 HL),
- et un singleton (ou chicane) à Carreau.

**

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

À partir d'une description déjà fort bien amorcée, l'OUVREUR doit donc *choisir* entre quatre échelons correspondant à une suite logique de cinq redéclarations afin de terminer complètement la description de sa main au troisième tempo.

Quelques exemples sont nécessaires pour bien comprendre que ces 4 échelons (*le dernier étant subdivisé en deux*) ne sont pas une vue de l'esprit et doivent être scrupuleusement respectés.

Ex. 3.12:3 Après avoir ouvert les enchères à la *Flannery*, que redéclarez-vous lorsque le répondant annonce artificiellement une main maximale?

		1	2	3	4		
		2 <i>Ca</i> ?	Passe	3 <i>Ca</i>	Passe		
a)	R 10 7 3	b)	R V 6 3	c)	R 7 6 3	d)	V 7 6 3
	A D 8 6 4		A D 8 6 4		A D 8 6 4		D 9 8 6 4
	R 2		2		R 2		A R
	V 9		R 9 7		D 10		R V

RÉPONSES:

- a) Il y a 13 PH et 1 PL, les Majeures sont valables; la main est *minimale inférieure*, il faut déclarer le premier échelon, soit **3 Coeurs**.
- b) Il y a 13 PH et 1 PL, les Majeures sont valables; la main est *minimale inférieure*. Il faut déclarer le premier échelon malgré le fait que cette main contient un singleton, soit **3 Coeurs**!

La façon de concevoir le premier et le deuxième échelon est assez complexe. D'une part, il est vrai qu'un singleton est intéressant mais il n'apporte pas de valeur au pointage HL. D'autre part, la redéclaration de l'ouvreur est à *haute résolution*, ce qui signifie qu'elle doit décrire très précisément la présence ou non de **deux doubletons** dans le but de permettre

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

au répondant de bien évaluer le concept de DOUBLE FIT ! Et, en regard de ce concept, il faut que le pointage soit plus élevé afin qu'il y ait plus de chance de retrouver des Honneurs dans les différentes suites afin d'améliorer soit le fit principal et/ou le fit secondaire (qui peut être aussi à Trèfle) ou soit d'éliminer une levée perdante par la défausse ou par la coupe à Carreau et même à Trèfle. Bref, suivez la recette !! Et, une fois mise en pratique, tout va devenir plus facile à comprendre.

- c) Il y a 14 PH et 1 PL, les Majeures sont **valables**; la main est **minimale supérieure** et la distribution est **4-5-2-2**. Il faut déclarer le deuxième échelon, soit **3 Piques!** Le RÉPONDANT sera content de savoir que vous possédez un pointage entre 15 et 17 HL et qu'il peut compter assurément sur **deux** cartes de soutien dans **chaque mineure**. Selon son jeu, il pourra jouer à l'atout dans sa meilleure majeure selon les règles usuelles y compris l'invitation au chelem en mode Contrôle.

Mais il peut être judicieux (plus payant) pour le répondant de jouer un contrat de manche ou de chelem à **Sans-Atout** s'il détient **deux soutiens** ordinaires et une distribution peu offensive en gageant *naturellement* à Sans-Atout, soit :

- 3 SA avec 13-14 HL;
- 4 SA avec 15-16 HL (*l'O. peut Passer, gager son meilleur atout au niveau 5 ou 6, ou gager 6 SA*);
- 5 SA avec 17-18 HL (*cela gage le chelem et l'O. doit choisir l'atout ou le Sans-Atout au niveau 6*);
- 6 SA avec 19-20 HL+ (*cela gage le Grand chelem et l'O. doit choisir entre l'atout ou le Sans-Atout au niveau 7*).

P. S. En effet, il ne faut pas oublier que le RÉPONDANT a officiellement déclaré posséder au moins un soutien en Majeure et le désir de jouer la manche en atout. C'est pourquoi il faut interpréter différemment une redéclaration à Sans-Atout par le répondant dans ce contexte.

- d) Il y a 14 PH et 1 PL, les Majeures sont **plutôt faibles**; la main est **minimale supérieure** et la distribution est **4-5-2-2**. Il faut déclarer le troisième échelon, soit 3 SA. Même si la main de cet exemple remplit les conditions minimales, le

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

répondant sait exactement à quoi s'attendre avec cette description très précise. Il ne faut pas oublier que les contrats à Sans-Atout sont les plus rentables, d'où le troisième rang pour cet échelon.

Ex. 3.12:4 Après avoir ouvert les enchères à la *Flannery*, que redéclarez-vous lorsque répondant a annoncé artificiellement une main maximale?

	1	2	3	4			
	Passe	2 <i>Ca</i>	Passe	3 <i>Ca</i>			
	Passe	?					
a)	V 9 7 3 A D 8 6 4 --- R D 7 5	b)	R 10 6 3 A V 8 6 4 D R D 7	c)	A D 10 3 A D 8 6 4 --- D 9 6 2	d)	A R 10 3 R D 8 6 4 R D 7 5

RÉPONSES:

- a)** Désolé, mais il ne fallait pas ouvrir à la *Flannery* avec une telle main ! Il y a bien 13 HL mais la suite à Trèfle est trop forte pour affirmer que cette main est *bicolore dans les deux Majeures*. Il fallait ouvrir les enchères de manière Standard en annonçant **1 Coeur** en vue de redéclarer éventuellement à **2 Trèfles**. Une telle erreur au plan de la **Première enchère**, implique que maintenant il faut aller d'avant en déclarant le premier échelon, soit **3 Coeurs**. Et il se peut que le répondant conclut le contrat à Pique car les trois premiers échelons ne précisent pas quelle est la meilleure suite Majeure.
- b)** Il y a 16 HL, un singleton et deux Majeures intéressantes, en particulier à Coeur. La distribution débalancée et la catégorie minimale **supérieure** permettent de redéclarer cette main au quatrième degré des échelons. Il faut redéclarer **4 Carreaux** qui spécifie à la fois le Coeur (rouge) et un pointage HL minimal supérieur (15-17 HL/PP) associé à une distribution offensive (singleton/chicane).

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) Il y a 14 PH avec 1 PL et la main est bien construite et justifiait une déclaration à *la Flannery*. Les deux Majeures sont d'intérêt équivalent. Quand les deux Majeures sont aussi valables l'une que l'autre, il est plus logique de favoriser la suite cinquième (le Coeur) car un fit 5-3 est généralement plus efficace qu'un fit 4-4. L'ouvreur annonce donc *artificiellement* à **4 Carreaux** pour décrire ce jeu.
- d) Il y a 17 PH avec 1 PL et la main ne possède pas de carte intermédiaire et contient 5 points perdants; il était pensable d'utiliser la déclaration à *la Flannery* en arrondissant la main vers le bas, donc d'1 point, mais jamais **2** parce qu'il s'agit de l'Évaluation et non d'une Réévaluation. Cette main, classée dans la catégorie minimale supérieure, doit s'annoncer au quatrième échelon; avec une préférence pour la suite à Pique, donc, *artificiellement* à **4 Trèfles**.

Une telle rétrogradation pour une *Première Enchère* est légitime étant donné que la catégorie intermédiaire (17 et 18 HL) doit être répartie entre les deux catégories adjacentes (minimale et maximale) lorsque l'espace dans les enchères ne permet pas d'en faire une description spécifique. Ainsi, lorsqu'il arrive qu'un 18 HL ne vaut pas ce qu'il prétend, il faut alors le considérer comme un *simple* 17 HL ce qui classe la main dans la catégorie *minimale supérieure*. Et, inversement, un 17 HL sans point perdant avec des cartes intermédiaires et un fort atout mérite que l'on classe la main dans la catégorie maximale lorsque la catégorie intermédiaire ne peut être précisée. C'est le concept du *Point de Transion*.

3.12.4 REDÉCLARATION DU RÉPONDANT APRÈS AVOIR ANNONCÉ 3 CARREAUX

Au deuxième tempo, le répondant a annoncé l'enchère artificielle, 3 Carreaux, qui est impérative pour la manche et l'ouvreur a donné une description précise de manière tout aussi artificielle.

Le répondant ne peut donc évidemment *Passer* car il doit faire une déclaration naturelle pour éviter un contrat dans le mauvais atout. Bien entendu, si l'ouvreur a annoncé le troisième échelon (3 SA), le répondant peut effectivement désirer jouer un tel contrat; et donc *Passer* pour gager manche à Sans-Atout.

Ainsi, il revient au répondant de déterminer au plan qualitatif si le contrat se terminera à l'atout ou à Sans-Atout. De même, au plan quantitatif, c'est à lui que revient aussi la décision d'envisager ou non une recherche de chelem. Pour éviter de la redondance et de la confusion, le langage des chelems est exposé dans son intégralité au **Chapitre 8**.

Ce qu'il faut retenir en priorité pour éviter toute confusion dans ce contexte, c'est que: TOUTE ANNONCE DIFFÉRENTE D'UNE DÉCLARATION NATURELLE À LA MANCHE, c'est-à-dire qui n'est pas : 4 Coeurs, 4 Piques ou 3 SA, sera forcément une enchère visant la RECHERCHE DE CHELEM.

PRINCIPE 3.12:10 REDÉCLARATION DU RÉPONDANT APRÈS 3 CARREAUX

La réponse 3 Carreaux après une déclaration à la Flannery, a affirmé un pointage combiné garantissant la manche.

Par conséquent, toute redéclaration du répondant qui sera *sous la manche* constitue une *INVITATION AU CHELEM*.

Si le répondant désire jouer seulement au niveau de la manche, il doit alors l'annoncer de manière naturelle et directe. Ainsi, toute déclaration au quatrième tempo à 4 Coeurs, 4 Piques ou 3 SA terminera les enchères.

COROLLAIRE:

Toute autre enchère par le répondant sera donc considérée comme ARTIFICIELLE.

Ainsi, une déclaration au NIVEAU 4 EN MINEURE correspondra à une *INVITATION AU CHELEM EN MODE CONTRÔLE*; si elle est suivie d'une déclaration au niveau 5, c'est alors BLACKWOOD INVERSÉ; si suivie de 4 SA, c'est Blackwood.

De même, une déclaration directement au niveau 5 correspondra à une *INVITATION AU CHELEM EN MODE STANDARD* ou en *MODE INTERROGATIF*.

Dans un but d'apprentissage progressif et pour donner un avant-goût positif, voici quelques exemples exposant sommairement les liens principaux entre la convention à la Flannery et les enchères de haut niveau.

Ex. 3.12:5 S'agit-il d'une *invitation à la manche* ou d'un *soutien forcing* pour le Pique?

1	2	3	4
2 <i>Ca</i>	Passe	3 <i>Ca</i>	Passe
<u>3 Co</u>	Passe	3 <i>Pi</i> ?	

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

RÉPONSE:

L'ouvreur a décrit une main *minimale inférieure* en déclarant le premier échelon. Le répondant n'a pas déclaré la manche mais il a bel et bien décrit une main d'au moins **13 HL** au premier. Il s'agit alors d'une enchère "sous la manche", c'est-à-dire un **soutien forcing** affirmant une bon soutien à **Pique** avec un pointage de 15-16 PP (*pointage combiné plancher* de 28-29 PP). Ce n'est pas une invitation à la manche mais bien une enchère montrant un **INTÉRÊT POUR LE CHELEM**.

Ex. 3.12:6 De quel type d'invitation au chelem s'agit-il?

	1	2	3	4
a)	2 Ca <u>3 SA</u>	Passe Passe	3 Ca 4 SA ?	Passe
b)	2 Ca <u>3 SA</u>	Passe Passe	3 Ca 4 Tr ?	Passe

RÉPONSES:

- a) Il s'agit d'un contexte où l'enchère 4 SA est déclarée sur une enchère à Sans-Atout *naturelle* car le troisième échelon de l'ouvreur décrit réellement une main semi-balancée avec de bons doubletons, ce qui correspond à une main balancée. Donc, 4 SA dans ce contexte est bel et bien une **INVITATION QUANTITATIVE** visant le chelem à **Sans-Atout**. Ce n'est pas la convention *4 SA Blackwood* qui recherche, elle, les chelems à l'atout. Le répondant possède donc une main de 15-16 HL (PCP=30-31 HL). L'ouvreur réévaluera sa main idéalement en PP de Sans-Atout et gagera 6 SA si son pointage atteint 17 HL/PP; ou préféablement, le protocole de réponse des As et Rois du **4 SA Qttf**^{Néron} (V. *Thème 8.5.8*; p. 8.5 -67 et 70)
- b) Même s'il s'agit encore du troisième échelon, donc d'une déclaration à 3 SA *quasi naturelle*, le contexte n'autorise pas la convention *4 Tr Gerber* parce que cette convention *cède sa place aussitôt qu'il y a risque de confusion* avec l'invitation au

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

chelem EN MODE CONTRÔLE. En effet, le contexte exposé ici est d'abord favorable à un chelem à l'atout car le RÉPONDANT a affirmé qu'il possédait un soutien dans une des deux **Majeures** annoncées par la convention *à la Flannery*.

Dans le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*, l'invitation *4 SA Quantitatif* pour le chelem à Sans-Atout est plus utile que *4 Tr Gerber*; et **il est aussi possible de répondre qualitativement à 4 SA QUANTITATIF** grâce à un système de réponse exclusif au système global enseigné (Voir *Thème 8.5.8*).

Ex. 3.12:7 Que signifie l'enchère du répondant?

	1	2	3	4
a)	2 Ca <u>4 Tr</u>	Passe Passe	3 Ca 4 Co ?	Passe
b)	2 Ca <u>4 Tr</u>	Passe Passe	3 Ca 4 Ca ?	Passe
c)	2 Ca <u>4 Tr</u>	Passe Passe	3 Ca 5 Co ?	Passe
d)	2 Ca <u>4 Ca</u>	Passe Passe	3 Ca 5 Co ?	Passe
e)	2 Ca <u>4 Ca</u>	Passe Passe	3 Ca 4 Pi ?	Passe
f)	2 Ca <u>4 Ca</u>	Passe Passe	3 Ca 4 SA ?	Passe

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

RÉPONSES:

- a) L'ouvreur a annoncé le quatrième échelon pour le Pique. Le répondant n'est pas intéressé à un fit à Pique. Son soutien est donc à **4 Coeur** (et non un Contrôle de niveau 4 car il y a 2 fits possibles); compte tenu de son pointage sûrement maximum inférieur, il conclut les enchères au niveau de la manche à Coeur.
- b) Cette fois, le répondant est intéressé à un éventuel chelem à Pique officiellement (mais le Coeur n'est pas totalement exclu). Sa redéclaration est une invitation au chelem **en mode Contrôle**; son pointage est maximum supérieur (PCP : au moins $15 + 15 = 30-31$). C'est le seul Contrôle disponible pour le répondant et il n'est pas nécessaire de le posséder car l'ouvreur a déclaré implicitement (cela est exclusif à la convention à la Flannery) avoir un **singleton à Carreau**. Les enchères se continuent selon les règles propres à ce mode d'invitation au chelem (ceci est davantage détaillé au CHAPITRE 8).

À noter que, dans le contexte de l'échelon 4 *Trèfles* qui affirme un soutien à Pique, une redéclaration à 4 SA face à cette échelon ne constituerait pas la déclaration de chelem 4 SA *Blackwood* justement à cause de l'opportunité d'inviter au chelem en mode Contrôle. Ainsi, dans un tel contexte, la redéclaration 4 SA du répondant correspondrait à une invitation Quantitative au chelem à Sans-Atout, tout décrivant un maximum supérieur (15-16 HL). Ce serait à l'ouvreur de décider, suivant la qualité de son soutien et de la réévaluation réajustée de sa main, de gager soit l'atout Pique (ou même Coeur) au niveau 5 ou 6, ou encore de *Passer* sur 4 SA, sinon de gager 6 SA.

- c) C'est une véritable invitation au chelem **en mode Interrogatif** (V. Ch. 8); le saut d'enchères agréée le fit par défaut, ici, le Pique annoncé via le Trèfle. Le répondant est réellement intéressé au chelem à **Pique** sauf que son seul problème est l'absence de Contrôle de niveau 4 à Coeur; sa main vaut au moins 16-17 PP. L'ouvreur déclarera le chelem à Pique s'il détient un As ou un Roi à Coeur et un pointage de Puissance se maintenant à au moins 15-16 PP. Dans le cas contraire, il déclare l'atout au niveau 5, soit 5 *PIQUES*.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- d) L'ouvreur a annoncé le quatrième échelon pour le Coeur. Le répondant **invite au chelem en mode Standard** ; le saut d'enchères agréé le fit par défaut, ici, le Coeur annoncé via le Carreau. En fait, elle stipule précisément l'existence d'une **faiblesse de l'atout** au niveau de la qualité du soutien et la possession de trois Contrôles de niveau 4. L'ouvreur doit donc déclarer le chelem en concentrant particulièrement son attention sur la qualité de son atout.
- e) L'ouvreur a annoncé le quatrième échelon pour le Coeur. Ce n'est pas l'atout que le répondant aurait souhaité; il termine les enchères en déclarant la manche à Pique. Ce ne peut être logiquement être un Contrôle de niveau 4 étant donné que l'atout n'est pas encore précisé de la part du répondant. C'est pourquoi, il faut utiliser la couleur du singleton de l'ouvreur pour annoncer une Invitation au chelem en mode Contrôle.
- f) Cet exemple mérite votre attention à cause de la cherté élevée du *quatrième échelon 4 Carreaux*. L'ouvreur décrit encore un bon intérêt pour le Coeur. Et, ici, le répondant qui désire jouer dans cette couleur ne peut évidemment pas inviter en mode Interrogatif par la déclaration *5 PIQUES* car cela dépasse l'atout Coeur au niveau 5. De même, le répondant ne peut pas utiliser le mode Contrôle car l'enchère *4 TRÈFLES* n'est pas disponible et l'enchère *4 Piques* serait naturelle et conclurait le contrat à la manche dans cette couleur.

C'est pourquoi, il est tout à fait correct dans ce contexte d'utiliser directement la convention **4 SA Blackwood** quand l'invitation en mode Contrôle n'est pas disponible.

Ce qu'il faut retenir à propos de la déclaration à **3 CARREAUX** du répondant, c'est que cette enchère, bien qu'artificielle, est parfaitement synchronisée avec les trois modes d'invitation de chelem à l'atout, de même que pour l'invitation Quantitative pour le chelem à SANS-ATOUT ainsi que pour les déclarations de chelem. Les Chapitre 8 et 9 qui traite des **Chelems** et du **système de Réponses aux Mains Fortes** sont maintenant disponibles gratuitement sur le site **canadabridge.org** .

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Pour l'instant, il est plus pertinent de s'attaquer dès maintenant à la COMPÉTITION DES ENCHÈRES qui gravite autour de ce système d'ouverture.

En effet, une fois qu'il y a ouverture (ou réouverture) *à la Flannery* et que les adversaires entrent dans les enchères, il n'est plus possible de retourner intégralement au système d'ouverture à la Majeure cinquième.

3.12.5 RÉPONDRE À LA DÉCLARATION "À LA FLANNERY" EN PRÉSENCE DE COMPÉTITION D'ENCHÈRES

La convention *à la Flannery* étant une **PREMIÈRE ENCHÈRE**, il va de soi que qu'il faille aborder la dimension de la COMPÉTITION DES ENCHÈRES afin de ne pas être pris de court par des défenseurs bavards ou très combatifs.

Le défenseur qui est susceptible de mieux combattre l'interférence face à la convention *à la Flannery* est évidemment le **PREMIER DÉFENSEUR**; c'est-à-dire le joueur adverse qui occupe la **deuxième position**, celle qui est sise entre l'ouvreur et le répondant.

Ce *premier défenseur* peut fort bien posséder des valeurs suffisantes pour faire une annonce bien fondée ou décider de forcer son jeu pour briser les communications.

Dans les deux cas, une équipe ayant utilisé la convention *à la Flannery* qui est mal préparée à la compétition risque fort de se retrouver en mauvaise posture.

Ainsi, pour contourner une surenchère du *premier défenseur* après une ouverture à 2 **CARREAUX**, ou une réouverture à 2 **CARREAUX À SAUT**, le répondant doit d'abord établir en premier lieu si l'enchère de ce défenseur en deuxième position est **naturelle** ou **conventionnelle**. Puis, il devient possible d'appliquer un des deux Principes suivants.

**PRINCIPE 3.12:11 RÉPONDRE À FLANNERY APRÈS UNE INTERVENTION NATURELLE
DU PREMIER DÉFENSEUR**

Après une déclaration à la Flannery, le RÉPONDANT qui subit une obstruction (interférence) causée par une intervention:

- **provenant du PREMIER DÉFENSEUR** (*en deuxième position par rapport au déclarant*),
- **dont la signification a un sens NATUREL,**

⇒ **déclare CONTRE pour affirmer l'enchère située juste sous le niveau de l'intervention.**

Ce CONTRE prend évidemment la signification spécifique de l'enchère qu'il remplace en tant que réponse à la convention 2 Carreaux à la Flannery.

COROLLAIRE:

Toute enchère du répondant dont le niveau est supérieur à la surenchère adverse NATURELLE conserve sa signification spécifique du système de réponse de la convention à la Flannery.

C'est logique. Si le défenseur en **deuxième position** annonce une surenchère d'ouverture à la couleur *naturelle*, le répondant **ne** peut avoir dessein de jouer cette couleur comme atout. Donc, si le répondant déclare **CONTRE**, c'est parce qu'il a été empêché d'annoncer l'enchère qui est **en dessous** de cette défense.

Voici quelques exemples où le défenseur en deuxième position annonce une surenchère d'ouverture à la couleur.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 3.12:8 Le premier défenseur annonce *naturellement*

	1	2	3	4
a)	2 Ca	2 Co	Contre (pour <i>Passe</i> , donc le répondant a une bonne suite à Carreau avec 6 à 14 HL)	
b)	2 Ca	2 Pi	Contre (pour <i>2 Coeurs</i>)	
c)	2 Ca	3 Tr	Contre (pour <i>2 Piques</i>)	
d)	2 Ca	3 Ca	Contre (pour <i>2 Trèfles</i>)	
e)*	2 Ca	3 Co	Contre (pour <i>3 Carreaux</i>)	
f)	2 Ca	3 Pi	Contre (pour <i>3 Coeurs</i>)	
g)	2 Ca	3 Pi	4 Ca (<i>bonne suite et 13 HL valant 15 PP</i>)	

* Il faut porter une attention spéciale à l'**Exemple e)**. Il s'agit effectivement de la réponse artificielle **3 CARREAUX** affirmant une main au moins maximale avec un soutien pour une des deux Majeures de l'ouvreur. Il faut considérer ce Contre comme l'enchère **3 Carreaux** du système de réponse à la *CONVENTION 3.12* même si cela ne peut que décrire un soutien à Pique.

Il ne faut pas avoir peur que l'économie d'espace puisse être profitable à l'équipe adverse; au contraire, cela oriente mieux les enchères et permet un éventuel Contre de pénalité.

L'**exemple g)** montre, dans le même contexte, le répondant qui annonce un long soutien à Carreau en employant tout simplement l'enchère régulière et naturelle à **4 Carreaux**.

**

Il est aussi possible que le PREMIER DÉFENSEUR intervienne avec une enchère qui ait un sens *artificiel*, ou conventionnel.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ce type d'enchère peut alors enlever les *mots de la bouche* au répondant. C'est-à-dire qu'il peut fort bien arriver que le répondant de la *CONVENTION 3.12* ait eu l'intention de déclarer pour son *sens naturel* l'enchère ayant été annoncée par le premier défenseur.

La solution à cette maldonne consiste à appliquer la logique inverse du Principe précédent. La déclaration d'un **CONTRE** par le répondant, dans le contexte d'une déclaration *à la Flannery*, prend alors une signification *naturelle*.

Cela se traduit par le concept (qui va revenir pour d'autres contextes) de **CONTRE DE RÉPÉTITION** de l'enchère adverse. Le Contreur signifie ainsi qu'il désirait déclarer **la même enchère** que celle du premier défenseur mais dans une direction opposée, c'est-à-dire dans son sens naturel.

**PRINCIPE 3.12:12 RÉPONDRE À FLANNERY APRÈS UNE INTERVENTION ARTIFICIELLE
DU PREMIER DÉFENSEUR**

**Après une déclaration à la Flannery, le RÉPONDANT qui subit une obstruction
(interférence) causée par une intervention:**

- **provenant du PREMIER DÉFENSEUR (en deuxième position par rapport au déclarant de la convention),**
 - **dont la signification a un sens ARTIFICIEL,**
- ⇒ **déclarera CONTRE pour affirmer la signification NATURELLE de l'enchère qui est identique à celle qui est annoncée par le premier défenseur.**

Ce Contre correspond à une RÉPÉTITION de l'enchère du premier défenseur et sa signification demeure évidemment celle qui lui est attribuée dans le système de réponse de la convention.

COROLLAIRE:

Toute enchère du répondant dont le niveau est supérieur à la surenchère adverse artificielle, correspondra à une enchère régulière (spécifique) du système de réponse à la convention à la Flannery.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Regardez quelques exemples illustrant les deux principes précédents.

N.B. LES ENCHÈRES DU PREMIER DÉFENSEUR QUI SONT ANNOTÉES D'UN ASTÉRISQUE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES
 COMME AYANT UNE SIGNIFICATION ARTIFICIELLE PAR OPPOSITION À UNE SIGNIFICATION NATURELLE.

Ex. 3.12:9 Que signifie l'enchère du répondant?

	1	2	3	4
a)	<u>2 Ca</u>	2 Co*	Contre	...
b)	2 Ca	2 Co	Contre	...
c)	2 Ca	3 Co	Contre	...
d)	1 Tr	2 Ca	3 Tr	3 Ca
e)	1 Tr	2 Ca	3 Tr	Contre
f)	2 Ca	3 Ca	Contre	...

RÉPONSES:

- a) Vous allez voir au sous-thème qui va suivre que l'enchère **2 Coeurs** par le PREMIER DÉFENSEUR constitue la manière courante d'exprimer un **Contre d'appel** dans un tel contexte. Cette enchère, ici, est donc artificielle dans le sens qu'elle ne signifie pas ce qu'elle prétend.
- Alors, le Contre déclarer par le répondant affirme la même enchère, soit **2 Coeurs**, dont la signification est celle qui est propre au système de réponse à la Flannery. Concrètement, ce Contre signifie tout simplement un **soutien simple à Coeur**, donc un soutien assurant un fit d'au moins 8 cartes et un pointage entre 6 et 10 points.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- b) Il y a une surenchère d'ouverture sans saut à Coeur; il s'agit d'un enchère naturelle un peu surprenante (car l'ouvreur a affirmé 5 cartes à Coeur) mais théoriquement possible. Selon le **Principe 3.12:11**, le répondant ne veut pas jouer un fit à Coeur; son Contre déclare donc l'enchère en dessous. Ainsi, ce **CONTRE** affirme **2 Carreaux**, ce qui correspond à **Passé**, c'est-à-dire que le répondant aurait **normalement Passé pour jouer un fit à Carreau** étant donné qu'il détient un longue suite dans cette couleur et un pointage entre 0 et 14 PP.

L'ouvreur peut éventuellement surenchérir à 3 *Carreaux* (naturel) avec un bon doubleton et une main minimale supérieure (15 à 17 HL ou PP). Ou encore, il peut *Passer* pour transformer le Contre en pénalisation si sa suite cinquième à Coeur est très bonne (il faut de bonnes cartes d'atout pour faire échouer un contrat au niveau 2; cinq cartes banales n'est pas suffisant).

- c) Ici, le premier défenseur tente vraiment de voler le contrat à Coeur, probablement avec un très long atout. Il s'agit d'une enchère dont le sens est tout à fait naturel. Le Contre du répondant affirme, dans ce contexte, l'enchère au niveau juste en-dessous. Donc, il s'agit de l'annonce **3 CARREAUX** dont le sens est spécifique au système de réponse de la CONVENTION 3.12. Ainsi, le répondant décrit un bon soutien à Pique, une courte à Coeur (de toutes évidences) et une main avec au moins 13 HL/PP ou plus.

Le répondant aurait pu déclaré directement 4 PIQUES mais cela aurait terminé les enchères. Tandis que le Contre du répondant pour signifier l'enchère artificielle **3 Carreaux** laisse supposer que ce dernier détient une main avec une potentiel très intéressant tout en offrant à l'ouvreur le choix de Passer pour la pénalité.

Cet exemple montre bien l'utilité de maintenir en vigueur la réponse **3 CARREAUX** quelque soit le type d'intervention adverse (naturelle vs artificielle). La raison est simple, cela **économise de l'espace**.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- d) Il n'y a pas d'interférence, le répondant déclare donc en suivant les règles propres au système de réponse *à la Flannery* . C'est tout simplement la réponse **3 CARREAUX** qui affirme donc une **manche dans une des deux Majeures**. L'ouvreur décrira sa main comme prévu en utilisant le sous-système de réponse *par échelon* de la *CONVENTION 3.12*.
- e) Il y a soutien à Trèfle chez les défenseurs. Le Contre est donc annoncé après une enchère naturelle; il affirme alors l'enchère juste **en dessous**, soit **2 SA**. Le répondant possède un pointage de 11 à 12 HL et une main balancée détenant l'arrêt du Trèfle grâce à une suite troisième avec 2 GH car l'ouvreur a au moins 2 cartes à Trèfle et les opposant ont normalement un fit à 8 cartes.

Ces derniers sont probablement des gros gageurs et ils devront probablement affronter un Contre de pénalité à moins que l'ouvreur décide de gager la manche à 3 SA avec main minimale supérieure bien construite (surtout si le statut des opposants est non vulnérable).

- f) La surenchère adverse est naturelle. En accord avec le **Principe 3.12:11**. C'est l'enchère en dessous qui est visée. Le répondant affirme donc **3 Trèfles** pour signifier une main intermédiaire avec une bon soutien à 6 cartes à Trèfle.

Le dernier exemple démontre que le répondant devient incapable d'utiliser l'enchère artificielle **3 CARREAUX** lorsque la défensive déclare la surenchère d'ouverture à **3 Carreaux** après l'ouverture *à la Flannery*. Mais cela ne cause pas de problème sérieux; le répondant qui aurait un fit en Majeure peut tout simplement **annoncer directement l'atout** dans la Majeure qu'il désire en déclarant au niveau 3, 4 ou plus, selon le pointage détenu.

3.12.6 SE DÉFENDRE CONTRE FLANNERY

Il est indéniable que l'on doive, de temps à autre, se défendre face à une équipe ayant annoncé la convention *Flannery* ou *à la Flannery*. Cette convention cause une obstruction non négligeable. En plus, comme il s'agit d'une enchère artificielle, cela rend la défensive des enchères un peu plus compliqué.

Il est indispensable de connaître les principes d'une DÉFENSIVE DES ENCHÈRES **efficace** contre cette convention car il est tout à fait possible que ce soit l'équipe défensive qui possède le meilleur contrat.

Pour se battre contre cette enchère à la fois artificielle et de niveau relativement élevé, on se doit d'adopter une approche tout aussi conventionnelle. Soyez sans craintes, si vous comprenez les exigences de cette convention, l'apprentissage d'une bonne défensive contre *Flannery* et *à la Flannery* sera relativement simple étant donné qu'il s'agit d'un prolongement logique.

A) LES ENCHÈRES DU PREMIER DÉFENSEUR CONTRE À LA **FLANNERY**

La convention *à la Flannery* est nécessairement annoncée au premier tour d'enchères. Elle peut être annoncée par n'importe quel joueur en position d'ouverture. Et elle peut aussi être annoncée directement après une ouverture à *1 TRÈFLE* déclarée par le premier ou deuxième joueur.

Pour des fins pédagogiques et logiques, il faut attribuer le statut de **RÉOUVERTURE** à la **surenchère d'ouverture à saut à 2 CARREAUX**.

Pour plus de clarté, voici quelques exemples montrant l'utilité d'établir une **nomenclature** applicable aux sept différentes situations de déclarations *à la Flannery*.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 3.12:10 L'enchère 2 Carreaux est l'ouverture officielle

	1	2	3	4
a)	2 Ca	...	...	...
b)	Passe	2 Ca	...	...
c)	Passe	Passe	2 Ca	...
d)	Passe	Passe	Passe	2 Ca
e)	1 Tr	2 Ca	...	...
f)	Passe	1 Tr	2 Ca	...
g)	Passe	Passe	1 Tr	2 Ca

COMMENTAIRES:

L'équipe ayant annoncé *à la Flannery* peut considérer que son équipe ouvre officiellement les enchères.

Le **premier défenseur** est, comme toujours, le joueur qui occupe la position juste après l'ouvreur officiel. Le **deuxième défenseur** est par conséquent le joueur occupant la position à gauche du répondant, donc à droite de l'ouvreur.

Par contre, la position des joueurs, dans une situation d'enchères donnée, est toujours définie par le joueur qui débute les enchères, donc le **DONNEUR**.

Ainsi, l'ouvreur peut se situer à n'importe quelle position.

Cette terminologie respecte donc mieux la réalité et cause moins de confusion que la nomenclature attribuant systématiquement la première position à l'ouvreur.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Les Principes qui suivent vont d'appliquer à l'équipe qui subit l'offensive par une déclaration *à la Flannery* (ou *Flannery* si leur système de communication utilise cette convention classique) et qui désire participer activement aux enchères.

1) Le premier défenseur a une main balancée

**PRINCIPE 3.12:13 COMPÉTITIONNER AVEC UNE MAIN BALANCÉE
APRÈS UNE DÉCLARATION À LA FLANNERY**

1) Le premier défenseur peut déclarer l'enchère Contre directement après une OUVERTURE *à la Flannery* lorsqu'il détient:

- une main balancée,
- et un pointage assez bien réparti de 16 HL ou plus.

Le deuxième défenseur répondra tout à fait normalement à ce Contre en considérant qu'il s'agit d'une RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT au niveau 1. Ainsi, c'est le système de réponse après Ouverture Standard à 1 SA. Il y aura donc utilisation du *système de transferts* (V. Ch. 10).

2) Le premier défenseur peut lui-aussi aussi déclarer l'enchère Contre après une *réouverture à la Flannery* (son partenaire a nécessairement ouvert à : 1 Trèfle) lorsqu'il détient:

- une main balancée (*n'arrétant pas les 2 Majeures; sinon c'est 2 SA ou 3 SA naturel*)
- et un pointage au moins intermédiaire, soit 11-12 HL et plus.

L'ouvreur, qui est devenu le défenseur-répondant et deuxième défenseur, répondra tout à fait naturellement à ce Contre en considérant qu'il s'agit de la réponse 2 SA standard après une OUVERTURE STANDARD À LA COULEUR AU NIVEAU 1.

COROLLAIRE: Le deuxième défenseur peut évidemment déclarer *Passe* s'il juge qu'il

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

est préférable de transformer le Contre en Pénalisation. Il peut aussi déclarer directement la manche à 3 SA.

L'enchère **Contre** est utilisée parce qu'elle n'élève pas le niveau des enchères et parce qu'il reste très peu de points disponibles. Ainsi le répondant du Contreur peut déclarer un **soutien à un niveau raisonnable** ou encore *Passer* pour la **Pénalité**.

2) Le premier défenseur déclare un Contre d'appel

Il n'est évidemment pas très courant de se retrouver en **défensive d'enchères** contre une ouverture *à la Flannery* et de posséder 16 HL ou plus; mais cela demeure tout à fait plausible. Par contre, les probabilités d'une telle compétition augmentent lorsque l'on détient 13 HL et plus; cependant l'enchère Contre est déjà réservé dans le Principe précédent..

Il faut toutefois éviter une escalade des enchères étant donné que les annonces ont débuté à un niveau plus élevé surtout que la chance de trouver un bon fit dans une Majeure est diminuée et qu'il faille souvent se tourner vers les fits en mineures.

Pour pallier à cet écueil, il demeure possible d'employer une enchère artificielle permettant un *relais* tout en améliorant l'efficacité compétitive contre une équipe ayant déclaré *2 Carreaux à la Flannery*.

Comme l'enchère **Contre** est déjà réservée pour décrire une main balancée de 16 HL et plus (ou 11 HL et plus si le partenaire a ouvert à 1 Trèfle), il faut se rabattre sur l'enchère la plus proche de **2 CARREAUX**, soit **2 COEURS**, pour décrire une *main d'ouverture* qui correspond à **Contre d'appel**.

Cette permutation ne fait rien perdre au change car il est préférable de toutes façons de ne pas entrer en défensive à *Coeur atout* car il y a déjà 5 cartes annoncées chez le joueur adverse qui a déclaré *à la Flannery*.

Il va sans dire que l'annonce **2 COEURS** dans ce contexte est une **défense artificielle**.

PRINCIPE 3.12:14 MAIN NON BALANCÉE EN DÉFENSIVE CONTRE À LA FLANNERY

Le premier défenseur déclarera *2 Coeurs* pour affirmer un CONTRE D'APPEL à condition de posséder:

- **13 HL/PP et +, (9 PNP ou 11 HL/PP et +, si le partenaire a ouvert à 1 Trèfle),**
- **une courte à *COEUR*,**
- **4 cartes (ou un fort tripleton) dans chacune des trois autres couleurs, soit Pique, Carreau et Trèfle.**

N.B. : Si les opposants utilisent «2 Coeurs» pour *Flannery*, c'est *2 PIQUES* qui sert alors de CONTRE D'APPEL pour Pique, Carreau et Trèfle; donc, le *COEUR* demeure encore la couleur courte.

3) Le premier défenseur a une main bicolore

Il est aussi possible que le premier défenseur détienne une MAIN BICOLORE intéressante. Il faut donc prévoir aussi une enchère adéquate pour décrire ce type de mains. Ce qui est le plus vraisemblable est logiquement la possession de deux bonnes suites en couleurs mineures. La *meilleure* enchère pour décrire ce type de main existe déjà ! En fait, la défense à **2 SA** dans le contexte de cette convention a la même signification que la surenchère d'ouverture à *2 SA INUSITÉ* (V.Thème 1.10).

PRINCIPE 3.12:15 MAIN BICOLORE EN MINEURE APRÈS À LA FLANNERY

Le premier défenseur qui annonce *2 SA* après à la *Flannery* doit posséder :

- **un pointage de 12-13 HL et plus,**
- **deux suites au moins *CINQUIÈMES SPÉCIFIÉES* en mineure, ou leur équivalence.**

**

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Répondre avec cette enchère Standardisée, et artificielle, est spécifique à l'équipe en **défensive d'enchères**.

Le Sans-Atout Inusité est pour ainsi dire d'une **réouverture** des enchères. La logique du système enseigné a permis de lui développer un système de réponse très performant. Vous trouver celui-ci dans le **Thème 7.2**, dans le CHAPITRE 7.

4) Le premier défenseur a une suite valable

En l'absence d'une main balancée, ou de type Contre d'appel, ou de deux bonnes suites mineures, le premier défenseur possédant malgré peut annoncer une très bonne suite tout à fait *naturellement*.

PRINC. 3.12:16 SURENCHÈRE D'OUVERTURE STANDARD APRÈS À LA FLANNERY

Les enchères 2 PIQUES, 3 TRÈFLES et 3 CARREAUX constituent des SURENCHÈRES D'OUVERTURE STANDARD (sans saut à la couleur) naturelles pour le premier défenseur. Les exigences nécessaires sont par conséquents identiques, soit la possession minimale :

- **d'une main d'ouverture (13 HL et plus), et une**
- **suite robuste cinquième pour le niveau 2, ou robuste sixième pour le niveau 3.**
Avec seulement 12 HL, il faut que la couleur soit SPÉCIFIÉE à 5 cartes pour le niveau 2 ou à 6 cartes pour le niveau 3.

Voici de façon pratique comment il est possible de compétitionner les enchères lorsque ce sont les opposants qui utilisent la déclaration *à la Flannery*.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 3.12:9 **Quelle est la signification de la surenchère d'ouverture du PREMIER DÉFENSEUR si les opposants gagent à la Flannery ?**

	1	2	3	4
a)	2 Ca	Contre	...	...
b)	1 Tr	2 Ca	Contre	...
c)	Passe	Passe	2 Ca	2 Co
d)	1 Tr	2 Ca	2 Co	...
e)	Passe	2 Ca	2 SA	...
f)	Passe	1 Tr	2 Ca	2 SA
g)	2 Ca	3 Tr	...	...
h)	1 Tr	2 Ca	2 Pi	...
i)	2 Ca	3 Ca	...	...
j)	Passe	2 Ca	3 Pi	...

RÉPONSES:

- a)** Le premier défenseur vient d'annoncer une main dont la distribution est balancée avec un pointage d'au moins 16 HL. Il n'est pas obligatoire que les deux suites en Majeure soient bien arrêtées; l'idée principale est d'offrir un choix de contrat au deuxième défenseur au niveau le plus bas possible ou, encore, permettre à ce dernier de prendre une décision pour transformer ce Contre en pénalité.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- b) Le joueur #3 est à la fois répondant et premier défenseur. Il décrit une main **balancée** ayant peu d'intérêt pour le Trèfle dont le pointage atteint au moins **11 HL** valable. Le partenaire qui possède évidemment au moins 13 HL gagera suivant les règles du protocole d' **OUVERTURE À LA COULEUR AU NIVEAU 1**.
- c) C'est classique. Le premier défenseur possède au moins **13 HL et un soutien quatrième** dans les **trois couleurs** les plus productives; la courte est donc à Coeur. C'est le Contre d'appel face à *la Flannery*.
- d) Le premier défenseur décrit encore une main correspondant à un **Contre d'appel**, donc ayant 4 cartes à Pique, Carreau et Trèfle, mais le pointage équivaut à celui d'un RÉPONDANT ayant une main au moins intermédiaire (parce que la réponse est au niveau 2).

Donc, le contexte d'une **surenchère d'ouverture à la Flannery** ne modifie pas l'approche défensive pour le PREMIER DÉFENSEUR qui désire effectuer une réouverture à Sans-Atout (par l'enchère **Contre**) ou un Contre d'appel (par l'enchère **2 Coeurs**).

- e) Grâce à l'enchère Contre qui est utilisée (afin d'économiser l'espace) pour décrire une main balancée avec un pointage de 16 HL+, la surenchère d'ouverture à **2 SA** par le PREMIER DÉFENSEUR conserve sa signification régulière de **SANS-ATOUT INUSITÉ** pour les deux mineures. En effet, l'espace pour déclarer est moins critique pour les contrats en mineure étant donné qu'il faut atteindre le niveau 5 pour conclure à la manche. C'est d'ailleurs pourquoi il faut posséder de bonnes valeurs pour utiliser cette enchère (V. **Pr. 3.12.6: A-3**).
- f) Le joueur #4 est à la fois le répondant de son partenaire mais aussi le premier défenseur, car il y a un contexte de surenchère d'ouverture à la Flannery par les opposants.
Son annonce est tout simplement une **enchère naturelle à 2 SA** qui décrit une main de 11 points HL (ou 9 points non perdants) dont la distribution est **balancée** avec des **arrêts dans les Majeures**. Il avertit ainsi l'ouvreur (son partenaire) qu'il **ne**

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

détient pas de bonnes valeurs dans les mineures et qu'il préférerait opter pour une manche à 3 SA si ce dernier (l'ouvreur) possède un réel surplus de pointage (*par rapport au "pointage plancher" annoncé*), soit au moins 16-17 HL.

- g) Le répondant qui est devenu premier défenseur déclare une **surenchère d'ouverture à la couleur** au niveau 3 sans saut à Trèfle. Il détient donc une main contenant au moins 13 HL avec une couleur sixième robuste (1 GH et 1 pH).
- h) Il s'agit d'une **réponse naturelle**, soit l'annonce d'une *nouvelle couleur au niveau 2* par le répondant. Cela décrit donc une suite au moins cinquième **robuste** dans la Majeure annoncée avec au moins 10 à 12 HL.
- i) Ce n'est pas une enchère *Cue-Bid* car l'enchère qui la précède est artificielle. C'est une **surenchère d'ouverture à la couleur** au niveau 3 sans saut à Carreau. Le répondant détient donc une main contenant au moins 13 HL avec une suite au moins sixième **robuste**, c'est-à-dire avec 1 Gros Honneur et 1 petit Honneur.
- j) Le premier défenseur a déclaré une **surenchère d'ouverture à saut** au niveau 3; c'est donc une enchère *barrage* dans un contexte *NON STRICT*. Le répondant détient alors une **main faible** contenant une suite septième spécifiée à Pique, ou équivalente, avec au moins 6 PH non perdants mais pas plus de 13 HL et une distribution offensive (V. Pr. 1.9:4).

Voyons maintenant le contexte du DEUXIÈME DÉFENSEUR qui fait face à une déclaration *à la Flannery* et qui désire annoncer une surenchère d'ouverture.

B) LES ENCHÈRES DU DEUXIÈME DÉFENSEUR CONTRE À LA *FLANNERY*

La situation défensive est plus simple pour le DEUXIÈME DÉFENSEUR parce qu'il est le **quatrième** joueur à annoncer et que le premier défenseur a déclaré *Passe*. Ce qui implique que le contexte des enchères est devenu plus spécifique, c'est-à-dire moins conjectural, étant donné que le répondant adverse a fait une annonce ou soit déclaré *Passe*.

En conséquence, les enchères pour du deuxième défenseur seront de type ***naturel***. En fait, il n'y a que deux enchères qui méritent d'être explicitées même si elles ne sont aucunement artificielles.

PRINCIPE 3.12.6.2:1 LE CONTRE D'APPEL DU DEUXIÈME DÉFENSEUR

Le deuxième défenseur après une déclaration à la *Flannery* (par l'équipe adverse) qui désire faire un Contre d'Appel annonce, comme il se doit, l'enchère CONTRE.

- 1) Si un fit a été déclaré à Coeur par l'équipe ayant annoncé à la *Flannery*, le Contre d'appel exige:**
 - **un pointage de 13 HL/PP ou mieux,**
 - **un singleton/chicane à Coeur,**
 - **et un soutien quatrième dans les trois autres couleurs.**

- 2) Cependant, lorsqu'il y a un fit déclaré dans une autre couleur (incluant le CARREAU par défaut après un *PASSE* du répondant à la *Flannery*), le Contre d'appel exige la possession:**
 - **d'un pointage de 13 HL ou mieux**
 - **d'un soutien au moins quatrième dans les deux couleurs non annoncés;**
 - **ainsi que de ne pas détenir plus de 4 cartes au total à COEUR et dans l'ATOUT déclaré par l'équipe offensive.**

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Voici, sous la forme d'un tableau, le résumé de la signification du CONTRE D'APPEL du *deuxième défenseur* en fonction de l'annonce du répondant adverse dont le partenaire a déclaré une ouverture ou une réouverture *à la Flannery*.

TABLEAU 3.12.6:B

SIGNIFICATION DU CONTRE D'APPEL DU DEUXIÈME DÉFENSEUR		
ANNONCE DU RÉPONDANT	<u>COURTE</u>	<u>SOUTIEN</u>
PASSE	<i>Coeur et Carreau</i>	Trèfle et Pique
3 TRÈFLES	<i>Coeur et Trèfle</i>	Carreau et Pique
2 ou 3 COEURS	<i>Coeur</i>	Trèfle, Carreau et Pique
2 ou 3 PIQUES	<i>Coeur et Pique</i>	Trèfle et Carreau
3 CARREAUX	<i>Coeur et Pique</i>	Trèfle et Carreau

Il est intéressant de remarquer qu'un Contre du deuxième défenseur sur l'enchère artificielle du répondant à **3 CARREAUX** est ni plus moins une façon **plus économique** de déclarer **2 SA Inusité**.

Il est effectivement moins risqué de déclarer un Contre d'appel que de surenchérir au niveau 3 à Sans-Atout Inusité pour signifier deux belles suites mineures avec une main d'ouverture. Mais surtout, ce Contre d'appel permet de libérer l'enchère 3 SA(à saut) peut ainsi être utilisé pour le **3 SA Inusité pour une mineure**. (Voir le **CHAPITRE 11**). Car il

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

s'agit d'une excellente possibilité pour voler le contrat à une équipe qui possède l'avantage évident des points, tout en réussissant éventuellement un contrat au niveau de la manche.

**

LE DEUXIÈME RÉPONDANT ANNONCE 2 SA

L'autre enchère qui mérite une attention spéciale est la déclaration par le deuxième défenseur à **2 SA**. Cette enchère garde ses significations qui lui sont propres **suivant le contexte dans lequel elle survient**.

Par exemple, si l'équipe offensive affirme un **fit en Majeure**, il s'agit alors d'une **Surenchère à Sans-Atout Inusité** affirmant deux suites cinquièmes spécifiées dans les mineures (*V. Thème 1.10 et 7.2*).

Lorsque le répondant adverse déclare **Passe**, l'annonce à 2 SA par le deuxième défenseur constitue alors une **Réouverture à Sans-Atout**. Comme dans le cas du premier défenseur (par son enchère Contre), la réponse à cette recherche de contrat à SANS-ATOUT se fait comme lorsqu'il y a Ouverture à 1 SA, ce qui inclut les demande de **transfert**.

Toutes les autres enchères du deuxième défenseur constituent des surenchères d'ouverture à la couleur tout à fait régulières.

**

Voici quelques exemples qui font une synthèse concernant les différentes **surenchères d'ouverture** (ou *défenses*) pour le deuxième défenseur dans le contexte d'une déclaration à la *Flannery*

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 3.12:10 Quelle est la signification de la Surenchère d'ouverture du deuxième défenseur?

	1	2	3	4
a)	2 Ca	Passe	Passe	Contre
b)	2 Ca	Passe	3 Co	Contre
c)	2 Ca	Passe	2 Pi	Contre
d)	2 Ca	Passe	3 Ca	Contre
e)	2 Ca	Passe	2 Pi	2 SA
f)	2 Ca	Passe	3 Tr	3 Ca
g)	2 Ca	Passe	Passe	2 SA
h)	Passe Contre	2 Ca	Passe	2 Co
i)	2 Ca	Passe	3 Ca	3 Pi

RÉPONSES:

- a) L'enchère *Passe* du répondant de l'équipe offensive affirme un **fit à Carreau**. Le deuxième défenseur décrit, par son **Contre**, un soutien au moins quatrième à Trèfle et à Pique ainsi que la présence d'au plus 4 cartes à Coeur et à Carreau avec un pointage de 13 points ou plus. Il s'agit bien évidemment d'un **Contre d'appel**.
- b) Ce **Contre d'appel** offre un soutien quatrième dans les 3 couleurs non annoncées et au moins un singleton, sinon une chicane, à Coeur. Le pointage est d'au moins 13 points; cependant, il est fort possible que les points de distribution proviennent de la *courte* et non de la *longueur* de suites vu que l'on peut anticiper le fit.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) Cette fois, le fit adverse est à Pique. Le Coeur est toujours considéré comme annoncé (l'ouvreur a 5 cartes de Coeur par convention); ainsi lorsque le deuxième défenseur exerce un **Contre d'appel** après un fit adverse dans une autre couleur (que le Coeur), les deux couleurs non annoncées sont alors, dans ce cas-ci, le Trèfle et le Carreau. Le pointage est de **13 HL** et il y a au plus **4 cartes au total** à Coeur et à Pique chez le deuxième défenseur.

Il est à noter que ce Contre d'appel a une signification qui s'apparente à l'enchère à *Sans-Atout Inusité* mais elle est **moins restrictive**. La défense **2 SA INUSITÉ** est donc toujours valide et, dans ce contexte, affirmerait davantage la possession de deux bonnes suites cinquièmes dans les couleurs MINEURES et une main très distributionnelle avec un pointage de **13 HL ou PP** et plus.

- d) On considère que les deux Majeures sont annoncées étant donné que l'enchère **3 CARREAUX** du répondant garantit au moins un fit en Majeure.
Il s'agit encore d'un **Contre d'appel** qui équivaut à une surenchère à Sans-Atout Inusité mais le niveau est rendu à **3**, ce qui est élevé considérant que les offenseurs possèdent l'avantage des points. À cause de cela, les exigences pour ce Contre d'appel se doivent d'être rehaussées au niveau d'une véritable défense à *2 SA Insusité*. L'enchère **3 SA** demeure disponible dans ce contexte pour une déclaration potentiellement très rentable, soit pour la convention *3 SA FAIBLE* ou *3 SA Inusité pour une mineure* (V. **Sous-thème 1.9.3 et Chapitre 11**).
Suite à ce **Contre d'appel renforcé**, le premier défenseur a le choix de donner le fit dans une des deux mineures ou de *Passer* pour la Pénalité.

- e) Il s'agit bien évidemment d'un contexte pour le Sans-Atout Inusité et le fait de ne pas avoir utilisé l'enchère Contre, qui aurait une signification similaire, précise une main fortement débalancée avec de longues suites en mineure; d'où un intérêt à voler le contrat tandis qu'un Contre donne le choix au partenaire entre l'atout en mineure ou la Pénalité.
- f) Il s'agit d'une surenchère d'ouverture à la couleur sans saut tout à fait régulière. Cela affirme une main de **13 HL** avec une suite au moins robuste (1 GH et 1 pH) de 6 et

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

préférentiellement 7 cartes car le niveau est à 3. Si le pointage est de 12 HL, il faut au minimum que la suite soit *spécifiée* à 6 cartes obligatoirement.

- g) Avez-vous trouvé ? Il y a une déclaration de fit par défaut à Carreau chez l'équipe offensive. Notez qu'il n'est techniquement pas possible de déclarer un Contre vu que le répondant offensif a déclaré *Passé*. Il s'agit donc d'une **Réouverture à Sans-Atout** et non d'une surenchère d'ouverture à *Sans-Atout Inusité*. Le deuxième défenseur possède au moins 16 HL et une distribution balancée; il n'arrête probablement pas le Carreau car l'*idée* est de trouver un fit pour voler le contrat ou de Pénaliser les opposants. N'oubliez pas que la réponse pour le premier défenseur à cette réouverture se fait suivant les règles de l'OUVERTURE STANDARD À 1 SANS-ATOUT ce qui inclut les *transferts*.
- h) Il s'agit d'un **Contre d'appel du deuxième tour** qui donne priorité, comme il se doit, à la Majeure non déclarée. Le deuxième défenseur a Passé d'emblée, il ne peut que posséder entre 10 et 11 HL non perdants; il offre un bon soutien quatrième à Pique (avec l'As normalement, pour justifier l'entame) et au moins deux bons soutiens troisièmes dans les deux mineures (étant donné que le fit adverse est à Coeur). Attention, il faut employer le sous-système de réponse propre au **CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR** (V. *Thème 1.13.1:4* p. 311 du Tome 1) parce qu'il s'agit d'une enchère très compétitive, et un peu dangereuse (surtout si ses critères ne sont pas rigoureusement respectés).
- i) Le deuxième défenseur est définitivement un grand compétiteur qui aime les sensations fortes. Il est certain que son équipe a l'avantage de la vulnérabilité, c'est-à-dire qu'elle est non vulnérable; le statut de l'équipe offensive est possiblement vulnérable. Il s'agit d'une **Surenchère d'ouverture à la couleur Standard** (sans saut) affirmant une main d'ouverture avec une suite robuste probablement septième. Il s'agit bien entendu d'une tentative de vol de contrat; cela va possiblement échouer d'une ou deux levées mais va rapporter une meilleure marque même si les opposants exercent un Contre de pénalité (deux levées perdantes Contrées coûtent 300 points si **non vulnérables**; ce qui fait perdre au moins 420 points pour un contrat de manche en Majeure volé).

SECTION PRATIQUE 3.12

Ex. 3.12:11 Faites les enchères pour la donne suivante en considérant que les deux équipes sont vulnérables.

		Nord (<i>donneur</i>)	
		R 10 8 4	
		D 10 8 5 3	
		A	
		R 8 5	
Ouest			Est
V			D 9 6
4			A V 7 6 2
R D 10 8 2			6 5 3
A 10 7 6 3 2			D V
		Sud	
		A 7 5 3 2	
		R 9	
		V 9 7 4	
		9 4	

RÉPONSE:

Nord	Est	Sud	Ouest
1 (<i>donneur</i>)	2	3	4
2 Ca	Passe	3 Pi	Contre
Passe	4 Tr	Passe	Passe
Passe (Contre)			

Nord: Il faut déclarer une ouverture *à la Flannery* avec une main de 13 HL ayant cette distribution.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- Est:** Sa main contient 10 PH + 1 PL, elle est de catégorie intermédiaire et balancée.
- Sud:** Le répondant doit réévaluer sa main car il détient un très bon soutien à Pique; cela lui donne 12 PP (8 PH + 2 pour l'atout + 2 pour le doubleton protégé et les deux doubletons). Il déclare donc naturellement son soutien à **3 Piques**.
- Ouest:** Le deuxième défenseur doit déclarer un **Contre d'appel** car il n'est pas possible d'annoncer une enchère à Sans-Atout Inusité au **niveau 2** et le niveau 3 est réservé pour le 3 *SA faible*. Il faut se rabattre sur le Contre d'appel même si sa signification est plus large parce que le 3 SA faible est relativement plus fréquent et utile qu'il décrit une seule mineure (V. CHAPITRE 11).
- Nord:** Il *Passe* et il est confiant de réussir le contrat à 3 Piques Contré.
- Est:** Le défenseur-répondant (le premier défenseur) se doit d'annoncer un soutien à **4 Trèfles** (il y a 2 Honneurs, donc moins de perdantes dans l'atout et un meilleur contrôle du jeu), ce qui vole le contrat et procurera une bonne marque même si ce contrat était échoué d'une levée.
- Nord:** L'ouvreur a une distribution 4-5-1-3 mais son pointage est à la limite inférieure. Il ne peut répondre positivement à l'*INVITATION* de manche du répondant. Il peut *Passer* ou prendre le risque de **Contrer** pour la Pénalité pour récupérer les points perdus mais c'est un *quitte ou double*.

**

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 3.12:12 Faites les enchères pour la donne suivante en considérant que les deux équipes sont vulnérables.

		Nord	
		A 10 8 4	
		A R 10 5	
		3 6	
		R 5 3	
Ouest (<i>donneur</i>)		Est	
9		R V 6 3	
V 4 2		8	
R D 8 3		A 10 5 2	
A D 10 7 6		V 8 4 2	
		Sud	
		D 7 5 2	
		D 9 7 6	
		V 9 7 4	
		9	

RÉPONSE:

Ouest	Nord	Est	Ouest
1 (<i>donneur</i>)	2	3	4
1 Tr	2 Ca	2 Co	Contre
3 Tr	3 Co	Passe	Passe
Passe (ou 4 Tr)			

Ouest: C'est le joueur en Ouest qui a donné les cartes; il peut donc annoncer en premier et il déclare sa meilleure mineure, soit **1 Trèfle**.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- Nord:** Il faut déclarer une surenchère d'ouverture *à la Flannery* avec une main de 13 HL ayant cette distribution lorsque l'ouverture est 1 Trèfle car il y a alors une évidence de saut d'enchères.
- Est:** Le joueur #3 est le répondant pour son partenaire (ouvreur) mais il est aussi le premier défenseur car la déclaration de Nord est une *Réouverture* des enchères dans un autre protocole (*à la Flannery*). Son annonce à **2 COEURS** est donc un Contre d'appel selon le **Principe 3.12:14**; p. -43), qui affirme au moins 9 PH non perdants dans ce contexte.
- Sud:** Le répondant en Sud doit réévaluer sa main car il détient un très bon soutien à Coeur; ce qui donne 10 PP (5 PH + 2 pour l'atout + 3 pour le singleton). Il déclare l'enchère **Contre**, suivant le **Principe 3.12:12**; p. -35, qui *répète au naturel* l'enchère *artificielle* du premier défenseur, ce qui correspond à l'annonce d'un soutien simple à Coeur selon les règles de la convention *à la Flannery* (**V.Pr. 3.12:5**)
- Ouest:** L'ouvreur, en Ouest, sait maintenant qu'il y a un bon fit à Trèfle, mais le statut de vulnérabilité l'oblige à déclarer strictement son jeu; il annonce donc le fit à **3 Trèfles**.
- Nord:** Le déclarant (réouvreur) *à la Flannery* réévalue sa main à 17 PP (mais le Roi de Trèfle est un peu à risqué) et il déclare le fit à **3 Coeurs**.
- Ouest:** En regardant de plus près, Ouest constate qu'il y a un Double fit évident grâce au Contre d'appel du partenaire (qui est court à Coeur, 3 fort soutiens. Malgré le contexte 20-20, il devrait ajouter 1 PP ce qui jauge sa main à 16 PP. Ainsi, il devrait peut-être tenter de voler le contrat en misant à 4 Trèfles. Dans ce cas-ci, il échouera d'une levée car les adversaires ont la chance d'avoir le Roi de Trèfle protégé ainsi que le Valet de Carreau. La décision finale reviendrait alors à l'autre équipe qui sera obligé de choisir entre *Passer*, déclarer la manche à Coeur ou (la meilleure option dans ce cas-ci mais allez donc savoir) Contrer pour la Pénalité

**

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 3.12:13 Faites les enchères pour la donne suivante en considérant que seule l'équipe N-S est vulnérable.

		Nord (<i>donneur</i>)	
		A D 10 7	
		R 8 5 4 3	
		D 5	
		R 5	
Ouest			Est
V 9			6 3
---			A D 10 8 7 6 2
V 8 6 3 2			1 0
D 10 7 6 3 2			8 4
		Sud	
		R 8 5 4 2	
		V	
		A R 9 7 4	
		A 9	

RÉPONSE:

Nord	Est	Sud	Ouest
1 (<i>donneur</i>)	2	3	4
2 Ca	3 Co ^{naturel}	Contre	Passe
3 Pi	4 Co	5 Pi	Passe
6 Pi	Passe	Passe	Passe

Nord: Le joueur #1 a une main 5-4-2-2 et 15 HL; l'ouverture qui décrit le mieux cette main est celle *à la Flannery*.

Est: Le joueur en EST est le premier défenseur contre la déclaration d'ouverture *à la Flannery* et son enchère à **3 Coeurs** est bel et bien une *enchère barrage* en bonne et dûe forme (main faible avec un fort atout).

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Sud: Le répondant de la déclaration à *la Flannery* détient une belle main de 17 HL avec un soutien cinquième à Pique. Il peut facilement contourner l'obstruction du premier défenseur en déclarant l'enchère **CONTRE** qui, suivant le **Principe 3.12:11** (p. -33), affirme l'enchère *juste en-dessous*. Et, surtout il ne faut pas se tromper, la signification de l'enchère conserve son sens spécifique à la *CONVENTION 3.12*. Donc, le répondant annonce indirectement **3 CARREAUX** pour décrire un soutien en Majeure, donc spécifiquement à Pique dans ce cas-ci, tout en garantissant un pointage d'au moins de 13 HL.

Ouest: Il n'a aucune soutien et seulement 7 HL. Il ne peut que *Passer*.

Nord: Son enchère à **3 Piques** correspond par au **DEUXIÈME ÉCHELON**, ce qui décrit une main *minimale supérieure* avec une distribution **4-5-2-2**. Cette approche artificielle dégage de l'espace (par rapport à une déclaration de manche à *4 Piques*) ce qui va permettre au RÉPONDANT de prendre une décision plus sûre et appropriée.

Est: Le premier défenseur fait une tentative très habile de voler le contrat adverse car il sait que l'échec de deux levées *CONTRÉES* non vulnérables (-300 points) serait encore préférable que de laisser réussir une manche aux opposants.

Sud: Le répondant sait maintenant que l'ouvreur possède au moins 15 points avec 2 doubletons et un intérêt pour jouer à l'atout **Pique** (l'adversaire a misé à Coeur). L'enchère la plus précise est l'invitation au chelem *en mode Standard* car, dans le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*, cette invitation affirme expressément la possession de 3 *Contrôles de niveau 4* mais avec une faiblesse à l'atout (si ce n'est pas le cas, il faudrait inviter au chelem à l'atout en utilisant le mode Interrogatif (le mode Contrôle n'est plus disponible ici).

Finalement, l'ouvreur qui possède 2 GH à l'atout peut déclarer sans craindre le chelem à **6 Piques**. Le chelem sera réussi si l'atout est bien joué.

3.12 Ouverture 2 Carreaux "à la Flannery "
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Fin du Chapitre 3